



# STOP Dépôts sauvages



VOUS FERIEZ ÇA CHEZ VOUS ?

# STOP

## DÉPÔTS SAUVAGES UN MANQUE DE CIVISME QUI COÛTE CHER !

**VOUS RISQUEZ :**

**AMENDE FORFAITAIRE DE 135€**

Pour les déchets ménagers courants  
(papiers, mégots, etc.)

**AMENDE JUSQU'À 1 500€**

Pour des déchets volumineux ou dangereux  
(gravats, pneus, produits chimiques, etc.)

**Avec confiscation du véhicule  
si vous l'avez utilisé  
pour transporter les déchets.**



**AMENDE JUSQU'À 75 000€  
ET 2 ANS DE PRISON**

(375 000 euros d'amende pour une  
personne morale)

**pour les faits les plus graves**  
(décharges illégales, déchets  
d'activités économiques,  
dépôts de sauvage de déchets  
en grosse quantité et/ou à forts  
impacts environnementaux)

*Volvestre*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES